

PROJETS PILOTES POUR LA POPULATION DE CARIBOUS FORESTIERS DE CHARLEVOIX ET LA POPULATION DE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE

Gabarit de mémoire

Ce document propose une structure pour faciliter votre participation à la consultation. Vous n'avez pas à répondre à toutes les questions; vous pouvez commenter uniquement celles qui vous interpellent. Dans les champs texte, vous ne devez pas inscrire de renseignements personnels. Veuillez noter qu'il y a une section « Autres commentaires », non limitée, à la fin du gabarit, pour vous permettre d'émettre des commentaires, d'exprimer des préoccupations ou de faire des suggestions d'ordre général. Les réponses reçues demeureront confidentielles.

Le simple retour du gabarit de mémoire rempli électroniquement sera considéré comme l'expression de votre consentement à participer à la consultation.

Identification du répondant

Les champs suivis d'un * sont obligatoires.

	Particulier	Organisme
Nom*	rdui	Entre Deux Maximes Inc.
Type d'organisme*		Régional
Courriel*	maxime.esther@entredeuxmaxime.com	
Région administrative*	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)	

Les projets pilotes

1. La conservation et la gestion de l'habitat considérant les besoins du caribou

1.1. Assurer la protection légale des territoires ciblés

Quels sont vos commentaires sur les territoires ciblés (superficies, localisations, types : massifs de conservation, zones d'habitat en restauration)?

Malgré les efforts déployés à ce jour, la situation du caribou de la Gaspésie n'a cessé de se dégrader ces dernières années, jusqu'à atteindre environ 24 individus en 2023. Selon l'Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie, la cause ultime de son déclin est liée à la qualité de l'habitat dans son aire de répartition. Il est donc important de réduire rapidement et de façon importante le taux de perturbation de son habitat, sans quoi la possibilité de rétablir cette population, voire même d'assurer sa survie, est grandement compromise. Ainsi, favoriser la création d'aires protégées répondant aux exigences écologiques du caribou est une mesure prioritaire du plan de rétablissement. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec pourrait évaluer l'option de s'arrimer au projet de réserve de biodiversité en cogestion proposé par Nature Québec dans le cadre du récent appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional, au terme d'une démarche collaborative menée avec plusieurs parties prenantes. Ce projet permettrait de pérenniser la protection de secteurs névralgiques pour le caribou, situés majoritairement en terres publiques adjacentes au Parc national de la Gaspésie. La gouvernance en cogestion permettrait d'inclure les acteurs locaux à la gestion du territoire, favorisant ainsi l'acceptabilité sociale et la cohabitation. Une gestion dynamique de certaines activités récréatives, selon la présence ou l'absence de caribous, favoriserait aussi l'adhésion aux mesures de protection, tout en réduisant l'impact pour le caribou..

La bonification de la désignation légale des territoires ciblés en tant qu'habitats fauniques (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration) vous semble-t-elle être un outil adéquat? Pourquoi? (Voir aussi [Habitats fauniques protégés légalement](#) et [Autorisation pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat](#).)

En résumé, la législation québécoise sur les espèces menacées et vulnérables est le principal outil proposé dans le cadre des projets pilotes pour protéger et restaurer l'habitat du caribou. Or, selon cinq membres expert-e-s indépendant-e-s du Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec, qui relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, cette législation, qui date de plus de 30 ans, est désuète, inefficace et elle manque de transparence. Le ministre responsable n'a pas l'obligation de protéger les espèces menacées et vulnérables, il en a le pouvoir. Il dispose aussi du pouvoir discrétionnaire d'autoriser une intervention qui se ferait au détriment de ces espèces. Une révision de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ainsi que des règlements qui en découlent serait donc requise, en suivant les recommandations émises par ces cinq membres du Comité aviseur .

1.2. Encadrer les activités et les usages dans les territoires ciblés

Quels sont vos commentaires sur l'encadrement des activités dans les territoires ciblés?

Voir notamment à ce sujet l'annexe 2 « Minimiser les impacts d'une activité planifiée dans l'habitat du caribou et appliquer les lignes directrices en aménagement forestier » et le document distinct [Intentions de modifications réglementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie.](#)

Il serait important pour commencer que les élus en place depuis des décennies cessent de donner des permis (pour la clique, amis proche du pouvoir) dans les zones fragiles pourtant connues de tous et cessent aussi d'autoriser toutes sortes de dérangements sur les terres publiques, une législation aussi sur les pourvoiries illégales en Haute-Gaspésie et partout au Québec serait nécessaire aussi pour contrer les actes illégaux pour commencer dans la maison des caribous montagnards des Chic-Chocs, donner plus de pouvoir aux agents de la faune en autant qu'ils soient eux aussi de bonnes volontés... serait pas un luxe non plus en plus d'en engager plus sur le terrain cible pour protéger mieux les caribous des Chic-Chocs....

L'information contenue dans ces documents apporte-t-elle suffisamment de prévisibilité quant à l'encadrement envisagé? Expliquez votre réponse.

Dans le document sur les intentions de modifications réglementaires, plus de 35 activités sont énumérées et réparties en cinq catégories (ouvrages linéaires et non linéaires, activités des secteurs minier et énergétique, activités d'aménagement forestier et autres activités).

L'encadrement de chacune de ces activités est également précisé selon si elles se réalisent dans un massif de conservation ou une zone d'habitat en restauration. Cette façon de faire apparaît complexe à mettre en œuvre. Elle est difficile à comprendre pour le grand public, et probablement aussi pour les différentes parties prenantes, ce qui peut mener à de mauvaises interprétations. Un plus grand travail de vulgarisation et de communication de la part du gouvernement du Québec est donc nécessaire pour favoriser l'adhésion sociale aux projets pilotes.

En bref, les mesures proposées visent à atténuer les impacts des différentes activités sur l'habitat du caribou et à appliquer des lignes directrices en aménagement forestier au sein des habitats fauniques désignés. Il serait également possible d'interdire certaines activités, comme de nouvelles mines, ce qui est un bon pas en avant. Ceci étant dit, la volonté réelle d'interdire de nouvelles mines est questionable, étant donné que des activités d'exploration minière pourraient se poursuivre dans les habitats fauniques, dont certaines sans contrainte.

Le principal enjeu est qu'il n'y a pas d'objectifs précis à atteindre, ni d'échéancier, et que les décisions demeurent largement à la discrétion des ministres responsables, soit le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que le ministre des Ressources naturelles et des Forêts. Il est alors difficile d'avoir pleinement confiance considérant certaines décisions passées, prises au détriment d'espèces menacées et vulnérables (p. ex. la rainette faux-grillon de l'Ouest). Aussi, si l'approche proposée pour les projets pilotes est mise de l'avant, elle doit reposer sur un contrôle et un suivi rigoureux, sans quoi il sera impossible de tenir compte de l'effet cumulatif, dans le temps et dans l'espace, de plusieurs activités dont la réalisation n'est pas répertoriée, ni contingente..

Les lignes directrices pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques vous semblent-elles adéquates? Expliquez votre réponse.

En autant que des gens intègres les appliquent ... Car en Haute-Gaspésie les lois du Québec semblent pas appliquer et ce dans aucun dossier.....Y compris celui sur la protection des précieux caribous.....

Quels sont vos commentaires sur l'objectif de tendre vers un taux de perturbations de 35 % dans les zones d'habitat en restauration?

Les lignes directrices semblent adéquates. Il importe néanmoins de souligner que le seuil maximal de 35 % de perturbation, établi par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), correspond à une probabilité d'autosuffisance de la population de 60 %. Il est donc fortement recommandé de s'en éloigner afin d'augmenter les chances de rétablissement des populations de caribous..

Les modalités d'aménagement forestier vous semblent-elles adéquates pour la gestion de l'habitat du caribou ([tableau 2 de l'annexe 2](#))? Expliquez votre réponse.

Aucune récolte forestière industrielle ne sera planifiée dans les massifs de conservation, ce qui est cohérent, étant donné l'importance de ces habitats pour le caribou. Certains travaux forestiers permettant de favoriser la restauration de l'habitat pourraient toutefois y avoir lieu. Il faudrait définir clairement en quoi consiste ces travaux de restauration, pour éviter de mauvaises interprétations surtout en Haute-Gaspésie.....

Dans les zones d'habitat en restauration, des activités d'aménagement forestier pourraient se réaliser si elles sont conformes à la planification forestière autorisée en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) et ayant fait l'objet d'un avis favorable du ministre responsable d'appliquer la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). Avec un taux de perturbation de plus de 80 % dans l'habitat du caribou forestier de Charlevoix et du caribou montagnard de la Gaspésie, il apparaît contradictoire de permettre la planification d'activités d'aménagement forestier dans la zone d'habitat en restauration à court terme si l'on souhaite tendre vers un taux maximal de perturbation de 35 %, à moins que ces activités visent spécifiquement la restauration active de l'habitat..

1.3. Restaurer activement les habitats prioritaires

Quels sont vos commentaires sur la restauration active de l'habitat? Par exemple :

Que pensez-vous des actions proposées pour restaurer l'habitat, comme le démantèlement de chemins?

Super important de tous les démenteler pour que les prédateurs et le dérangement humain cessent de nuire au rétablissement du caribou montagnard des Chic-Chocs. Je comprends d'ailleurs super mal que les primaires chemins pour la population de la Haute-Gaspésie pour développer nos villages soient pour de nombreux chemins d'accès pour se rendre aux propriétés privées sont dans de piteux états et ce partout sur notre territoire sous-développé! Les multis chemins qu'ils appellent sont surtout je pense pour les chasseurs et autres secteurs loin des regards dans le bois pour servir des actions comme la chasse illégale par exemple et ce

pour les locaux qui semblent gérer l'arrière pays et ce depuis des décennies de terreurs et d'intimidation.....

Êtes-vous favorable au reboisement de chemins dans le respect des droits consentis? Expliquez votre réponse.

Avec 87 % du territoire coupé pratiquement à blanc et bien oui il fait reboiser partout avec respect et essence variées d'arbres sur la Haute-Gaspésie et ainsi faire travailler les gens qui pensent perdre leurs emplois du à la protection des caribous.... Il faut cesser de faire peur aux gens de la Haute-Gaspésie avec de la propagande pour conserver une mentalité d'un autre époque au lieu d'évoluer et ce en provenance des élus (MRC) de la place qui encore dernièrement ils font parvenir un dépliant par la poste que jamais ils bloqueront l'accès au territoire et plus encore! Je peux vous faire parvenir le dépliant dans un des courriels.... Il suffit de toute façon de parler aux gens sur le terrain pour comprendre que pour les locaux (en majorité) les caribous doivent disparaître pour le bien de l'économie.... Incroyable ce que j'entends sur le terrain.....

Que pensez-vous des mesures sylvicoles visant à recréer des peuplements à dominance résineuse?

La restauration des habitats prioritaires, incluant le démantèlement et le reboisement de chemins, est incontournable au rétablissement de ces deux populations de caribous, considérant leur état précaire et le taux élevé de perturbation de leur habitat. Le principal enjeu est qu'il n'y a pas d'échéancier établi pour les actions de restauration à entreprendre, alors qu'il faut accélérer la cadence par rapport à ce qui se fait actuellement. Dans son mémoire à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Nature Québec recommandait qu'un horizon de moins de trente ans soit visé pour la restauration des habitats. C'est la génération actuelle qui est responsable de cette restauration; pas la prochaine. En plus d'être une question d'équité, une restauration rapide permettrait d'augmenter les probabilités de rétablir le caribou. Le Québec dispose de suffisamment de connaissances pour mener dès maintenant des actions de restauration ambitieuses, en collaboration avec les différentes parties prenantes, et qui pourraient avoir un effet bénéfique à très court terme sur le caribou. En effet, dans sa revue de littérature sur les facteurs impliqués dans le déclin des populations de caribous forestiers et montagnards, le ministère souligne qu'une augmentation, même mineure, de la végétation sur les structures linéaires, comme les chemins, entraîne une diminution de l'utilisation de ces structures par les prédateurs du caribou, ainsi qu'une diminution de leur vitesse de déplacement..

2. Le suivi et la gestion des populations de caribous

Appliquer les mesures de gestion requises pour les populations concernées

Les mesures de gestion des populations dans les territoires ciblés vous semblent-elles adéquates ou justifiées? Expliquez votre réponse.

Certaines questions demeurent concernant ces mesures. Notamment, pourquoi est-il prévu d'intensifier graduellement sur 5 à 10 ans la chasse à l'orignal dans Charlevoix, mais pas en Gaspésie, où la densité d'orignaux est pourtant élevée ? Quel est le plan de remise en liberté des caribous de Charlevoix, qui sont tous en enclos ? Et celui des 13 caribous de la Gaspésie, qui sont en enclos pour « un ou des cycles de reproduction » ? Plus de transparence est nécessaire de la part du gouvernement du Québec afin de faciliter l'acceptabilité sociale de ces mesures.

Ceci étant dit, étant donné la situation critique des populations de caribous visés par les projets pilotes, il est vrai que les mesures de conservation et de restauration de l'habitat ne peuvent suffire à elles seules, et que les mesures complémentaires proposées doivent les accompagner pour éviter la disparition de ces populations et assurer leur maintien à court terme. Toutefois, ces mesures d'urgence doivent être temporaires et ne sont pas la solution au déclin des caribous. Seules, elles ne font au mieux que repousser l'échéance de l'extinction. Il faut s'attaquer à la source du problème, soit l'impact des activités humaines, et trouver des solutions à long terme pour la cohabitation, en parallèle de la protection et de la restauration de l'habitat. En d'autres mots, les mesures de suivi et de gestion proposées sont nécessaires, mais elles ne doivent pas constituer un frein ou un substitut à la mise en place d'actions rapides et ambitieuses de protection et de restauration des habitats.

Des conditions gagnantes pour une mise en œuvre réussie

Approfondir les connaissances sur les caribous, leur habitat et leur conservation

Régionaliser la mise en œuvre

Collaborer étroitement avec les communautés autochtones concernées

Fédérer et soutenir les parties prenantes

Selon vous, quels sont les éléments clés pour assurer la réussite des projets pilotes?

Les conditions pour une mise en œuvre réussie identifiées dans le document de consultation sont pertinentes. Il est vrai que certaines lacunes demeurent dans l'acquisition de connaissances, p. ex. quant au faible taux de gestation observé récemment chez les caribous femelles de la Gaspésie. Cela dit, le caribou est probablement l'espèce la plus étudiée en Amérique du Nord, et ces quelques lacunes ne doivent pas ralentir, encore une fois, l'adoption de mesures urgentes et ambitieuses de protection et de restauration de l'habitat. En ce qui concerne la régionalisation de la mise en œuvre, l'implication des acteurs locaux apparaît en effet essentielle pour une gestion durable et inclusive du territoire. La collaboration avec les Premières Nations est elle aussi primordiale; elle doit dépasser la simple consultation, pour impliquer une réelle reconnaissance du leadership autochtone en matière de conservation, et leur droit à l'autodétermination. .

Souhaitez-vous participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets pilotes une fois qu'ils seront en vigueur? Si oui, comment?

Oui, si possible faire une table de suivis incluant les intéressés de la Matanie souvent eux aussi qui sont exclus sur le sujet avec la clique en place de la Haute-Gaspésie dépouillée avec des citoyens et spécialistes en collaboration avec le gouvernement et il serait bien d'avoir plus facilement des réponses sur les travaux à venir et en cours! Car en Haute-Gaspésie ils se font des réunions sur le sujet à mi-clos avec ceux ayant des intérêts, comme pour toute la gouvernance de la Haute-Gaspésie il y a aucune opposition comparativement aux villes et autres régions développées du Québec!!!

Quelles sont vos attentes quant au soutien que pourrait offrir le gouvernement du Québec aux acteurs économiques qui pourraient être touchés par la mise en œuvre des projets pilotes?

Au même titre que pour le secteur forestier (voir la réponse à la question suivante), le principe de transition juste s'applique à d'autres secteurs, p. ex. énergétiques et miniers. Le gouvernement provincial doit financer cette transition et soutenir la formation et la requalification des travailleurs-euses impacté-e-s. Si Québec acceptait de collaborer avec Ottawa pour la protection du caribou, en présentant enfin une stratégie complète, cette transition pourrait en partie être financée par le fédéral, à travers une entente pouvant atteindre jusqu'à 650 millions de dollars sur cinq ans.

En ce qui concerne le récrétourisme, bien que les préoccupations du milieu soient compréhensibles en raison du manque actuel de prévisibilité, il importe de préciser que la création d'aires protégées peut aider à perpétuer les usages qui sont compatibles avec les besoins du caribou, en plus de contribuer à préserver la quiétude et la beauté des paysages. Afin de faciliter cette conciliation, le gouvernement du Québec devrait allouer des ressources humaines et financières, notamment pour une surveillance accrue du territoire, p. ex. par des agent-e-s de la faune ou des gardien-ne-s autochtones du territoire, ainsi que pour une gestion dynamique des activités récréatives en temps réel, en fonction de la présence ou non de caribous dans un secteur donné.

Plus largement, le Québec doit aussi poursuivre la réflexion sur les causes indirectes du déclin de la biodiversité, dont le caribou est un triste exemple, et identifier des façons de s'attaquer à celles-ci, grâce à des changements structurels à la manière dont notre société consomme, aménage le territoire, produit la nourriture et extrait les ressources.

La mise en place d'initiatives de dynamisation socioéconomique pour les milieux touchés dans le secteur forestier

Quelles sont vos attentes quant au soutien que pourrait offrir le gouvernement du Québec au secteur forestier dans le contexte de la mise en œuvre des projets pilotes?

Au lieu de couper des arbres et bien le gouvernement doit sortir des fonds pour faire travailler les gens de la Haute-Gaspésie pour revitaliser, replanter nos forêts et ce sans plus attendre. Offrir des cours en D.E.P en ce sens pour requalifier les gens concernés. Ouvrir une primaire

Université en Gaspésie aiderait énormément pour changer la mentalité (de né pour un p'tit pain).... Le document de consultation souligne que les projets pilotes pourraient entraîner une réduction des possibilités forestières et des volumes de bois attribuables pour la récolte. Toutefois, ces impacts n'ont pas encore été évalués, ils le seront seulement au terme de la présente consultation, une fois que les modalités des projets pilotes seront confirmées. Pour aider les personnes intéressées à participer pleinement à la consultation, il aurait été pertinent d'avoir une estimation de ces impacts. Il serait intéressant aussi que le gouvernement du Québec mène une analyse des retombées économiques positives liées à la protection du caribou et de son habitat. En effet, les mesures comme la restauration de chemins forestiers et la création d'aires protégées peuvent contribuer à créer des emplois et à générer des retombées économiques régionales importantes.

Ceci étant dit, protéger le caribou et son habitat ne sera pas sans impact sur le secteur forestier, et les communautés qui dépendent le plus de ce secteur n'ont pas à porter seules ce fardeau. Des mesures peuvent être mises en place afin de compenser ces impacts et s'assurer que ceux-ci ne soient pas concentrés sur quelques communautés seulement. Un principe d'équité pourrait être appliqué entre les usines, en favorisant notamment les mouvements de bois intra et interrégionaux, de manière à atténuer les impacts sur les usines les plus touchées. La gestion des risques relatifs aux feux et à l'appauvrissement des forêts devrait aussi être mieux intégrée aux calculs des possibilités forestières, afin de dégager un espace de conciliation pour la protection du caribou. De plus grands efforts devraient également être déployés afin de diversifier l'économie des régions qui dépendent le plus du secteur forestier. Des plans d'aide sont disponibles, tant au niveau provincial que fédéral. Il faut s'assurer de profiter de ceux-ci en ciblant bien les communautés qui seront les plus touchées par d'éventuelles baisses d'approvisionnement en bois. Pour plus de recommandations, il est possible de consulter le plan de transition économique juste à l'égard des communautés forestières proposé par l'alliance formée de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) et de Nature Québec.

Autres commentaires

Y a-t-il autre chose dont vous souhaitez nous faire part?

Bonjour, je pense qu'il faut un étude approfondie d'une firme d'experts indépendantes pour faire une étude efficace avec toutes les facettes de la Haute-Gaspésie pour enfin réussir de la développer avec les réalités du terrain sans en omettre aucune... Ne jamais parler dans les études du dilapidage de fonds de cette MRC Haute-Gaspésie depuis des décennies est une grave erreure car ces faits font que nous sommes la dernière MRC du Québec au complet sur le palmarès, soit au 104 ème rang... Une MRC ne peut se baser de poursuivre la destruction de notre énorme terittoire de plus de 5200KM2 .. Il serait bien de parler que Cap-Chat par exemple n'a pas de primaire égouts depuis plus de 45 ans et que la destruction de la riviere de Cap-Chat avec les frais énorme et bien cette seule saga dilapide les fonds nécessaires pour développer ce village où les nouveau développements sont tous déprécier vue que le village vaut rien....
Ensuite Sainte-Marthe (La Martre qui inclus Cap-au-Renard) et bien nous avons point accès aux résolutions depuis 7 mois et il y a pas d'eau potable et dégouts conformet dans ce village

depuis minimum 25 ans et encore moins de comptabilité à jour depuis des années.... Ceci veut dire que les développements de ce village ne peuvent évidemment pas se conclure gagnant en plus la COOP du Cap qui semble aussi gérer la vision du développement de notre pauvre village ils sont aussi plusieurs dans le conseil du village gangréné.... De plus le commerce Entre Deux Maximes Inc. Ouvert en 2009 et bien une grosse saga judiciaire tronquée pour briser le primaire chemin de la vraie route du Portage qui est du nord au sud sur 200 mètre qui coûte 60 000\$ le refaire pour se rendre au commerce 4 saisons en hébergement et récrétouristique avec approbation au départ par le conseil municipale de l'époque et peu ou pas d'aide de la MRC (CLD-SADC).... Les investisseurs privées semblent pas la bienvenue en Haute-Gaspésie le long du littoral si pas dans clique proche des nombreux élus du coin,coin (quand nous savons que l'ancienne route 6 de l'ouest vers l'est avec cette saga est par enchantement devenue la (fausse route du Portage en prenant aussi mes subventions du MTQ) et ce pour ouvrir un commerce sensiblemt comme le miens d'un ancien conseillé municipale en prime qui était zoné agricole et en catimini la MRC avec l'ancien DG Sébastien Léveque a changée cette zone avec la route 6 qui était côté niveau 3 sans services !! De plus plusieurs compagnies de guidage hors pistes (motoneige extrême) sont aussi non discutés présentement dans les médias avec le projet pilote sur la protection des caribous et plusieurs sont pas loin du pouvoir (préfecture-maires de la Haute-Gaspésie).... Plus haut que la route nationale désuète 132 qui ceinture la partie nord de la Haute-Gaspésie sur 118 km linéaire où sont érigés les villages et bien plus haut de ces secteurs et bien ceci semble des clubs privés des gens bien en vues de chaque village de la MRC Haute-Gaspésie où les nombreuses pourvoiries illégales ne manquent pas es-ce une des nombreuses causes du sous-développement de cette MRC? De plus j'aperçois dans les médias toujours les mêmes entrepreneurs qui pour la majorité détiennent pour leurs commerces de nombreux fonds publics en provenance du CLD-SADC avec comme décideurs qui donnent les fonds aux mêmes entrepreneurs depuis des décennies il serait facile de vérifier..... Pas normal fabriquer des faux riches choisis avec l'argent des contribuables du Québec et du Canada....Nombreux de ces commerces sont installés directement sur les zones fragiles connues depuis des décennies par ceux qui émettent les permis que se soit le long du littoral avec l'érosion côtière et sinon dans la maison des préceux caribous..... Pendant ce temps combien de gens ayant investis dans cette MRC ont quittent car aucune aide et souvent de nombreux bâtons dans les roues et plus encore.... Je trouve aussi qu'il est impossible de développer notre MRC car comme une clique en place partout jusqu'à MRC Haute-Gaspésie où je trouve que certains détiennent plusieurs chapeaux et se donnent énormément de pouvoir DG CLD-DG MRC.... La Haute-Gaspésie pour sa protection des précieux caribous doit je pense prendre comme modèle les îles Galapagos... Il faut penser aussi que nos villages et sa population le longs de la route nationale 132 et coincement côtié entre le fleuve et les caps avec l'Érosion côtière sont eux aussi en périls car quand il va y avoir déplacement urgent dû aux tempêtes de plus en plus féroce et il va y en avoir des actions comme sur la péninsule sud et ailleurs... Même que plusieurs rapports le décrivent et bien nous allons les placer où tous ces gens et commerces quand le fleuve grugera plus le littoral de la Haute-Gaspésie? La vision pour les 30 prochaine années en Haute-Gaspésie qu'il nous faut dans une étude étayée qui va aussi y inclure bien certainement les précieux caribous des Chic-Chocs et l'érosion côtière! Je pense aussi qu'avoir autant d'élus dans cette MRC n'aide aucunement le développement de la MRC et encore moins la vision durable de nos richesses naturelles qui nous passent dans face depuis des décennies sans rien nous donner rien de

mieux en échange que la désolation sur le terrain..... Il serait bien de penser de faire une MRC, une ville en Haute-Gaspésie! Nos régions du Québec je pense que nos gouvernements devraient eux avec faire des études pour comprendre notre sous développement car de nombreuses alarmes devraient leurs faire, faire un ménage dans le monde merveilleux municipale du Québec car s'pas normale d'avoir rien de mieux après toutes ces décennies de recevoir de la grosse argent et en finale quand je pense à la Haute-Gaspésie ceci est un comparable au Tiers-Monde.... Donner des outils comme une primaire Université en Gaspésie et bien ceci nous donerait la chance de la développer la péninsule autrement que de faire seulement de la coupe d'arbre et en faire des 2x4 pour enrichir nos villes et autres pays avec en prime aucune troisième transformation! Une législation sur les pourvoiries illégales aiderait aussi le développement de la Gaspésie librement sans devoir avoir peur de vivre dans nos villages sous le contrôle de familles souches et souvent incrustés dans nos conseils de villages qui inclus les employés municipaux..... Beaucoup de contradictions en Haute-Gaspésie car les projets dans le précipices se sont eux qui sont discutés et placés en avant comme exemple Explorame sur la première avenue de Sainte-Anne-des-Monts et bien avec cette zone particulièrement vulnérable pour ne pas dire dans le rouge avec l'érosion côtière et les nombreux rapports d'Ouranor et Bernatchez qui sont en ce sens et bien je me demande pourquoi ce bâtiment et pourtant important Musée de la mer continu d'engouffré des argents des contribuables du Québec au lieu de parler de son déplacement? Ensuite les éoliennes même affaire ils veulent développer se secteur en sachant que nous devons protéger le territoire sur la Haute-Gaspésie pour protéger nos précieux caribous et autres fones et vies qui vivent sur le territoire! Que dire du projet de Mont-Saint-Pierre (parc et mer) depuis début 2000 pouvons-nous savoir combien de millions reçus pour avoir abouti en finale qu' en 2023...comme si ici la mauvaise gestion des fonds publics existait pas et que les élus dans ces dossiers sans fond sortaient en glorieux au lieu de dire le fiasco derrière chaque projet....)Ensuite la pêche est aussi en perdition vue les changements climatiques et pêche abusive où sinon avec aucunement les bonnes données sur l'état des stocks! La MRC Haute-Gaspésie de plus je trouve qu'elle mentionne que tous dans les nombreux conseils municipaux exagérés pour 10989 de population pauvre et vieillissante sont d'accord avec leurs plans de développements et bien si nous parlons par exemple du village de Sainte-Marthe (La Martre-Cap-au-Renard) plusieurs sont contre la destruction du territoire et plusieurs actions de la MRC comme peut le démontrer la pétitions qui circule présentement et résolutions non accessibles sur la page officielle du village pour la protection du territoire de celle-ci!!! Encore une fois ce village démontre facilement que quelques individus infiltrés dans le conseil du village pas loin de la COOP du Cap semblent faire la pluie et le beau temps dans ce village hors la loi aux yeux et sus de tous et que le gouvernement-ministère des affaires municipales- commission municipale laissent faire comme la fausse justice de Trudeau! Comme pour mon mémoire suite au passage de la Commission sur les caribous en 2022 je me questionne comment encore M. Gaétan Lelièvre notre ex député indépendant du PQ et député de notre Comté de Gaspé qui inclut la Haute-Gaspésie est encore à faire des rapports- le mémoire sur le projet pilote sur les caribous pour notre MRC dépouillée? Combien ceci encore a couté aux payeurs de taxes de la Haute-Gaspésie? Nous demandons toujours l'accès à l'information sur son premier rapport et étude qu'il a fait pour la restructuration de la MRC Haute-Gaspésie gangrénée et depuis sa sortie il est sous le tapis et les journalistes de la Haute-Gaspésie je me questionne aussi sur leurs qualité de partager les nouvelles car je trouve qu'ils

tiennent la population dans l'ignorance volontaire et ce depuis des décennies en plus d'effacer l'archive politique....(L'Avantage Gaspésien)!!!! Une étude sur la dilapidation des fonds des contribuables qu'il devrait avoir en Haute-Gaspésie pour comprendre pourquoi nous sommes aussi pauvre et grande dernière sur le classement des MRC du Québec au complet et que nos élus sont pas capables de nous développer économiquement avec de la vision en prenant soin de respecter le territoire et l'ensemble de sa population qui aussi cherche la primaire qualité de vie... !!! Je propose que L'UPAC aussi vienne nous éclairer pour comprendre pourquoi notre territoire est comparable au Tiers-Monde encore pire en 2024? Dans ce dossier comme bien d'autres je trouve les partis de l'opposition tous confondus des irresponsables envers nos pourtants riches régions du Québec et particulièrement dans ce dossier important qu'est celui de la protection des caribous montagnards des Chic-Chocs en Haute-Gaspésie.... Je demande aussi au Premier Ministre M. François Legault qui est au courant de prendre ses responsabilités et de placer immédiatement cette MRC en TUTELLE, en Enquête publique.....! La Haute-Gaspésie est un joyau unique du Québec et même du monde entier alors s.v.p merci de nous entendre et d'agir pour son bien être!!!! Merci de m'avoir lu en espérant mes observations pertinentes pour un avenir meilleure pour tous en Haute-Gaspésie incluant nos précieux caribous pour laisser un héritage en santé à nos, à vos descendants gens du Québec et de la merveilleuse Haute-Gaspésie qui manque évidemment d'attention et d'anour de nos décideurs et ce depuis des décennies!!!! Maxime Esther Bouchard, résidente 4 saisons depuis mon retour en 2005 dans le petit village de Sainte-Marthe en Haute-Gaspésie, femme d'affaires depuis le 12 juin 2009 pour Entre Deux Maximes Inc. ! Candidates deux fois pour la préfecture de la Haute-Gaspésie en 2017 et 2021 et fière représentante indépendante du Projet Liberté-Nation! Ayant aussi le groupe depuis 2015 sur Facebook Sauvons les caribous montagnards en Haute-Gaspésie .

Autorisation relative aux renseignements personnels

(Cette section doit être signée si vous êtes une personne physique.)

Par la présente, je reconnais :

- Que le sous-ministériel adjoint à la biodiversité, à la faune et aux parcs (ci-après nommé : SMA-BFP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé : MELCCFP) recueille les renseignements personnels demandés dans le présent gabarit de mémoire me permettant de faire part, plus amplement, de mon opinion ou de mes préoccupations;
- Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication et de transmission de l'information recueillie à même le formulaire;
- Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;
- Que j'autorise le SMA-BFP à communiquer avec moi aux coordonnées déclarées dans le présent gabarit de mémoire;
- Que mon refus de consentir n'entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès du SMA-BFP, le cas échéant;
- Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un autre sous-ministériel adjoint du MELCCFP, mais qu'ils ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;
- Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer une conservation et une transmission sécuritaires de mes renseignements;
- Qu'en tout temps, j'ai le droit d'accéder aux renseignements fournis au SMA-BFP et d'en obtenir la rectification;
- Que mes renseignements ne seront conservés que pour la période active du dossier concernant les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie et qu'ils seront détruits après cette période.

En signant et en transmettant ce gabarit de mémoire par courriel, j'accepte les conditions ci-haut décrites.

Maxime Esther Bouchard

2024-10-23

Signature

Date

Les renseignements personnels visés par la présente autorisation sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).